Le réseau de transport d'électricité

AT - Evolution des règles MA-RE

16 mai 2023

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Ordre du Jour

PARTIE A : à destination des **acteurs d'ajustements** et **responsable de programmation**

1. Bascule de SYGA vers TOPASE

   - Contexte et planning
   - Mises à jour du guide d'implémentation
   - Contrôles sur les fichiers d'offres
   - Stratégie de la bascule SYGA-TOPASE
   - Se préparer aux tests et à la bascule effective
   - Etat des lieux de l'application TOPASE en pré-production
   - Scénarios de tests à envisager pour la première phase de tests « acteurs »

1 Bascule SYGA vers TOPASE

Poursuite des échanges techniques pour se préparer à la bascule

A destination des:

- acteurs d'ajustement
- responsables de programmation

1.1 Contexte et planning

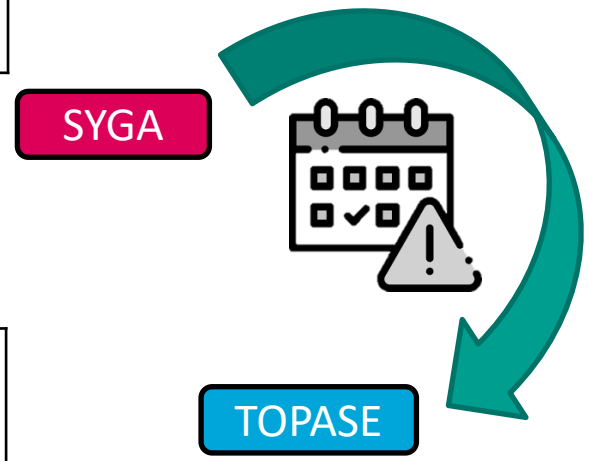
Bascule SYGA vers TOPASE

Contexte de la bascule de SYGA vers TOPASE

Section 1 des règles MA-RE en vigueur:

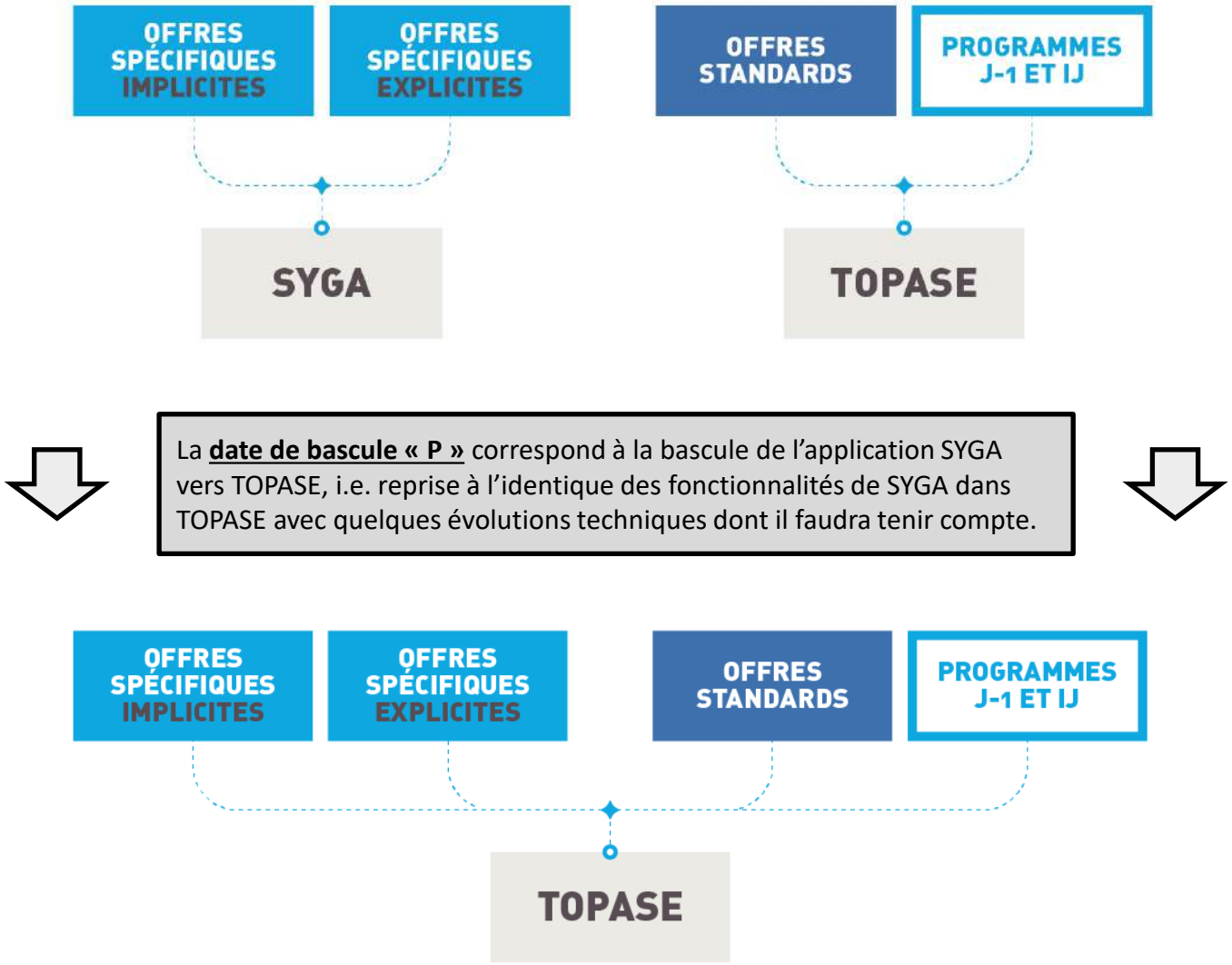
SYGA	Jusqu'à la date P, application d'interface du Mécanisme d'Ajustement entre RTE et l'Acteur d'Ajustement permettant : - à l'Acteur d'Ajustement, de Soumettre, de Modifier et de Retirer des Offres Spécifiques, de déclarer les Conditions d'Utilisation des Offres et éventuellement de les redéclarer ; - à RTE, de mettre à disposition des Acteurs d'Ajustement différents fichiers décrits dans les Règles SI.

La **date de bascule « P »** correspond à la bascule de l'application SYGA vers TOPASE, i.e. reprise à l'identique des fonctionnalités de SYGA dans TOPASE avec quelques évolutions techniques dont il faudra tenir compte.

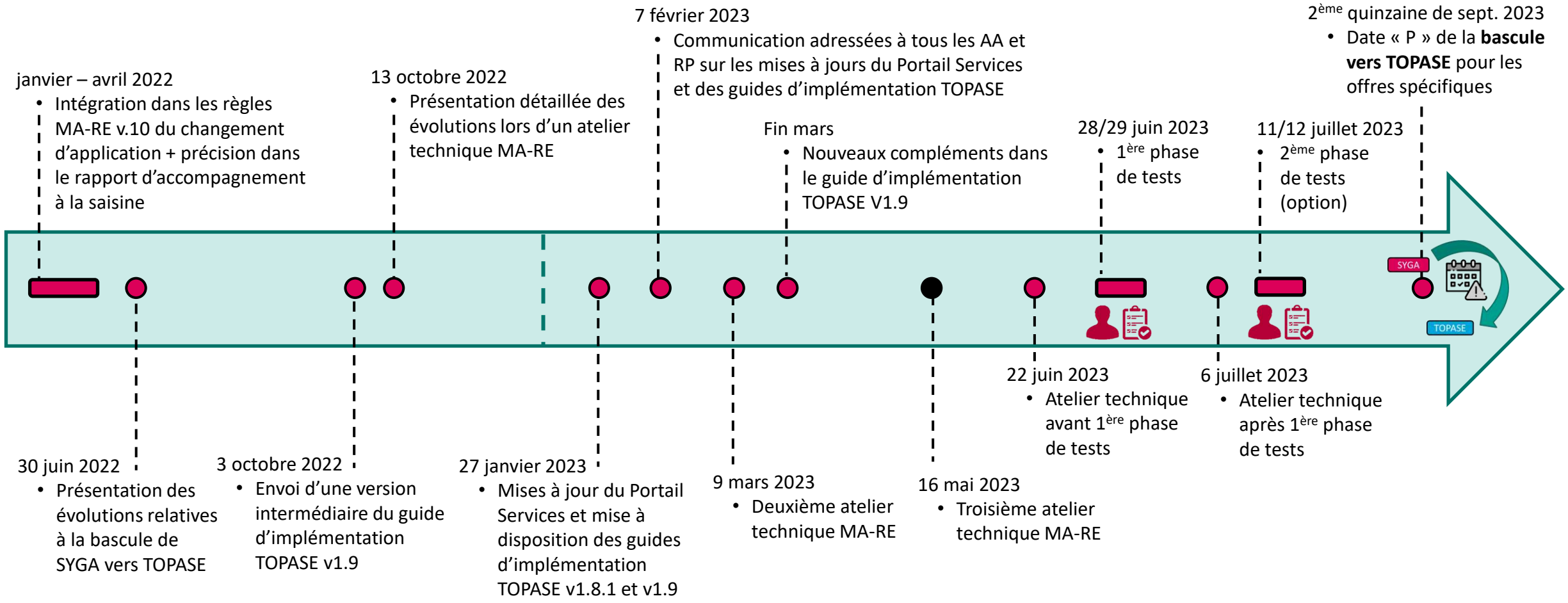


TOPASE	Application d'interface de la Programmation et du Mécanisme d'Ajustement entre RTE, l'Acteur d'Ajustement et le Responsable de Programmation, permettant : - au Responsable de Programmation de Soumettre et Redéclarer les Programmes d'Appel ; - à l'Acteur d'Ajustement, de Soumettre, de Modifier et de Retirer des Offres Standard de RR ; - à partir de la date P, à l'Acteur d'Ajustement, de Soumettre, de Modifier et de Retirer des Offres Spécifiques, de déclarer les Conditions d'Utilisation des Offres et éventuellement de les redéclarer.

Contexte de la bascule de SYGA vers TOPASE



Planning *indicatif* de la bascule de SYGA vers TOPASE



Prochains rendez-vous

22 juin

Atelier technique ad hoc pour échanger une dernière fois avant la première phase de tests « acteurs » et préciser certaines modalités pratiques pour les jours de tests.

28 - 29 juin

Première phase de tests « acteurs » pour tester a minima les fondamentaux aux différentes échéances.

6 juillet

Atelier technique ad hoc pour analyser rétroactivement la première phase de tests « acteurs » et répondre aux questions techniques qui pourraient résulter de cette première phase de tests (option)

11 – 12 juillet

Deuxième phase de tests « acteurs » libre en conditions réelles (option)

1.2 Mises à jour du guide d'implémentation

Bascule SYGA vers TOPASE

Deux versions: v1.8.1 et v1.9 du GI TOPASE

3 mises à jour
2 versions



- Précisions relatives à la granularité des activations sur TERRE, sur la possibilité de PA négatif dans le cas du stockage
- Mise à jour relative à l'utilisation de l'API 'Offer-Report'
- Mise à jour des contrôles SSY
- Mise à jour des limites de prix des offres TERRE

v1.8.1

- Ajout du traitement des offres spécifiques par TOPASE (cf. bascule SYGA vers TOPASE)

v1.9



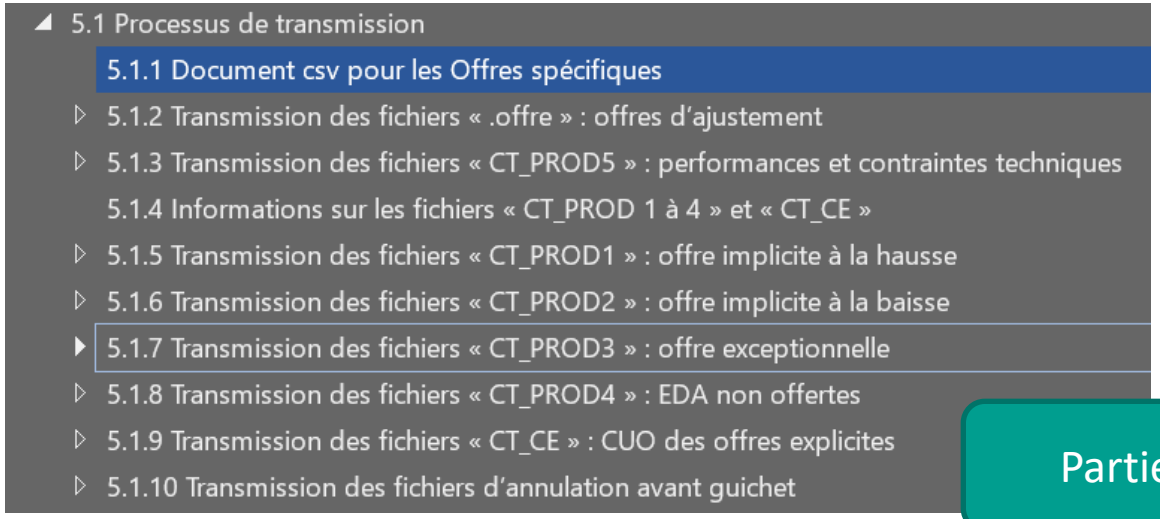
Les guides d'implémentation v1.8.1 (en vigueur) et v1.9 (à venir) sont disponibles sur le Portail Services: page "Participer au mécanisme d'ajustement"



RTE a communiqué cette information relative à la préparation de la bascule SYGA-TOPASE à l'ensemble des AA et des RP. Le Portail Services a été mis à jour pour accompagner cette évolution et intègre les deux versions du guide d'implémentation TOPASE (v1.8.1 en vigueur et v1.9 avec des exemples pour se préparer à la bascule).

Détails des évolutions du guide d'implémentation TOPASE v1.9

Un chapitre est prévu pour les offres spécifiques détaillant tous les fichiers d'échanges



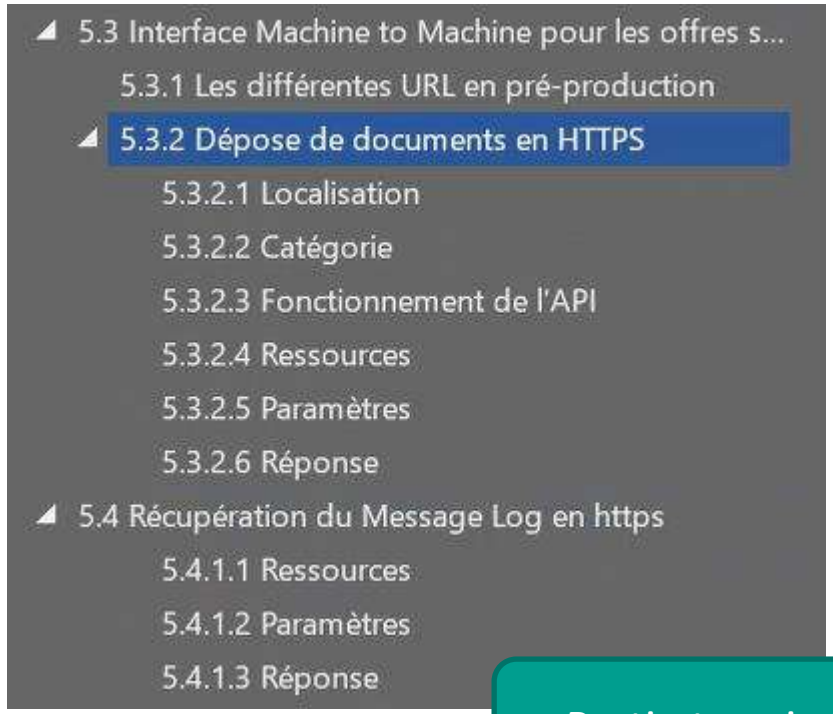
Partie terminée

Un chapitre est prévu pour les offres spécifiques détaillant les fonctionnalités de TOPASE



Partie terminée
(+ tuto pdf annexe)

Un chapitre est prévu pour les offres spécifiques avec la partie technique d'échange



Partie terminée

Nouvelle mise à jour de la v1.9 du GI TOPASE

Erreur sur le GI SYGA (en vigueur) qui a été reproduite dans le GI TOPASE v1.9

Dans le chapitre 5.1.9 Transmission des fichiers « CT_CE » : CUO des offres explicites partie « détails »

Guide actuel :

Exemple :
CT_CE_ACTEUR_20230313_2400.csv est un fichier déposé le 13 mars 2023 au guichet de 00h et contenant les redéclarations des Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse et à la Baisse pour les EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites pour la journée du 14 mars 2023.

Modification apportée : 

Exemple :
*CT_CE_ACTEUR_2023031**4**_2400.csv est un fichier déposé le 13 mars 2023* ***avant 23h59*** *et contenant les redéclarations des Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse et à la Baisse pour les EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites pour la journée du 14 mars 2023.*

1.3 Mises à jour des contrôles

Bascule SYGA vers TOPASE

Précisions et vigilance sur les contrôles !

De nombreux contrôles précisés dans le guide d'implémentation n'ont pas été appliqués par l'outil historique avec la conséquence que des fichiers erronés sont acceptés. A partir de la bascule, tous les contrôles mentionnés par le GI seront appliqués.

CT_PROD_1	• Pmax : le champ ne peut pas être vide sinon rejet du bloc concerné. • Rejet des fichiers contenant le guichet de 2300 dans le titre du document : seuls les fichiers qui précisent le guichet 1630 sont acceptés
CT_PROD_2	• L'absence d'indication particulière à destination de RTE est mentionnée par le caractère #. Sinon Topase rejette toutes les lignes (4) de l'EDA concernée . • Rejet des fichiers contenant le guichet de 2300 dans le titre du document : seuls les fichiers qui précisent le guichet 1630 sont acceptés.
CT_PROD_5	Toutes les valeurs et formats mentionnés dans le guide d'implémentation sont contrôlées : en cas de non application, les lignes concernées sont rejetées. • EDP : l'existence et la validité de l'EDP sont contrôlées : si invalide dans le référentiel, la ligne concernée est rejetée. • Gradient hausse : la valeur < 0 n'est pas admise auquel cas la ligne concernée est rejetée, ou valeur nulle (représentée par un champ vide, par une valeur zéro ou par un symbole #, à noter que remplir le champ par le texte « vide » n'est pas autorisé). • Gradient baisse : la valeur < 0 n'est pas admise auquel cas la ligne concernée est rejetée, ou valeur nulle (représentée par un champ vide, par une valeur zéro ou par un symbole #, à noter que remplir le champ par le texte « vide » n'est pas autorisé). • Pcmin : la valeur < 0 n'est pas admise auquel cas la ligne concernée est rejetée, ou valeur nulle (représentée par un zéro ou par un symbole #). • Pcomin : la valeur < 0 n'est pas admise auquel cas la ligne concernée est rejetée, ou valeur nulle (représentée par un zéro ou par un symbole #).

*Nouveauté par rapport au GI en vigueur avec SYGA et la version initiale du GI TOPASE v1.9

1.4 Stratégie de la bascule SYGA-TOPASE

Principes et recommandations

Principes généraux de la bascule SYGA-TOPASE

La bascule sera réalisée par rapport à une date et une heure calendaire.

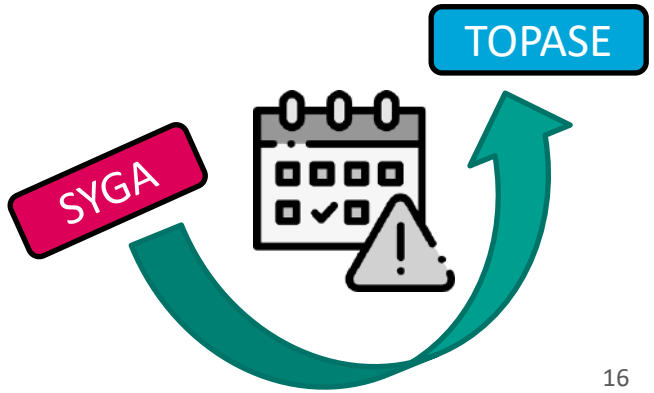
Il n'y aura pas de « parallel run », et la bascule nécessitera la fermeture de deux guichets, entre le dernier guichet de dépôt sur SYGA et le premier guichet de dépôt sur TOPASE.

Plus concrètement, lors du jour de bascule et à partir du premier guichet considéré :

- sur notification de RTE, toutes les offres spécifiques IJ devront être déclarées uniquement sur TOPASE pour les deux premiers guichets identifiés après les deux guichets fermés :
  - si tout se passe bien, les guichets d'offres spécifiques IJ suivants seront traités via TOPASE
  - en cas de roll back, notifié par RTE, les AA devront déclarer les offres IJ sur SYGA
- sur notification de RTE, toutes les offres J-1 devront être déclarées uniquement sur TOPASE en J pour J+1 :
  - si tout se passe bien, les guichets d'offres spécifiques J-1 suivants seront traités via TOPASE
  - en cas de roll back, notifié par RTE, les AA devront déclarer les offres J-1 sur SYGA

Différents principes selon les échéances:

- **Transmission anticipée pour les journées antérieures** à la date de bascule J (inclus), entre J-7 et J-1
  - Transmission uniquement dans SYGA
- **Transmission anticipée pour les journées postérieures** à la date de bascule J, entre J-7 et J-2
  - Eviter de transmettre des offres dans SYGA et TOPASE, RTE recommande de ne pas transmettre de fichier de manière anticipée pour des jours de livraison postérieurs à la journée de bascule, et ce, tant que la bascule n'aura pas été validée avec succès

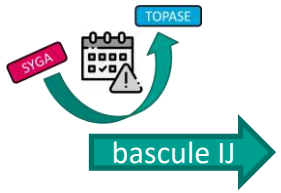


Se préparer à l’éventualité d’un roll-back



Il est important que les acteurs préparent les fichiers d’offres en cas de roll back. Par exemple la veille de la bascule, les acteurs préparent les données pour la journée de bascule (fichiers des offres en IJ et J-1) pour pouvoir les injecter via les canaux historiques (SYGA), **uniquement en cas de roll back**.

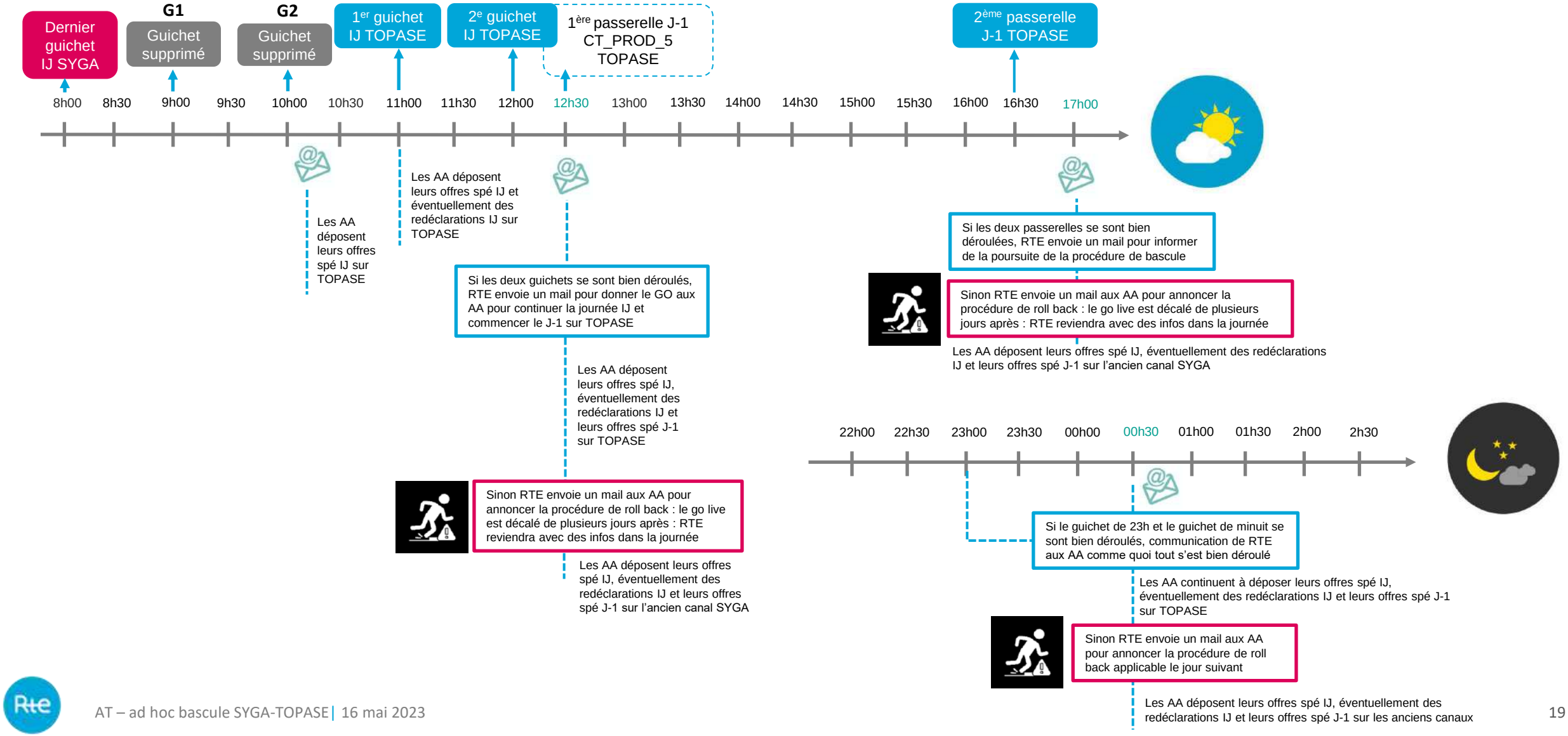
Stratégie de bascule envisagée par RTE



	SYGA	TOPASE
Dépôt en amont de la bascule le jour J (i.e. J-7 à J-2) pour des jours de livraison antérieurs au jour J de la bascule	OUI	NON
Dépôt en amont de la bascule le jour J (i.e. J-7 à J-2) pour une livraison le jour J de la bascule	OUI	NON
Dépôt en amont de la bascule (J-7 à J-2) pour des jours de livraison postérieurs au jour J de la bascule	NON (demande RTE)	NON
Dépôt en J-1 pour une livraison le jour J de la bascule	OUI	NON
Dépôt en IJ, le jour J de la bascule, et pour les guichets antérieurs au guichet G1	OUI	NON
Dépôt en IJ, le jour J de la bascule, et pour les guichets postérieurs au guichet G2	NON	OUI
Dépôt le jour J de la bascule pour une livraison le jour J+1 (si bascule IJ validée)	NON	OUI
Dépôt le jour J de la bascule pour des jours de livraison en J+2 à J+7	NON	NON (demande RTE)
Dépôt après le jour J de la bascule pour de l'IJ (si toute la bascule est validée)	NON	OUI
Dépôt après le jour J de bascule pour du J+1 (si toute la bascule est validée)	NON	OUI
Dépôt après le jour J de bascule des jours de livraison en J+2 à J+7	NON	OUI

A noter que pour sécuriser la bascule, les guichets G1 et G2 devraient être supprimés.

Récapitulatif de la journée de bascule envisagée



Comment aborder le premier guichet sur TOPASE ?

Si l'acteur a déjà déposé l'offre (i.e. SOUM) préalablement dans SYGA avant la bascule,

- Alors il doit soumettre toute modification/annulation avec « MODI » ou « ANNU » dans TOPASE

Si l'acteur n'a pas déposé l'offre (i.e. SOUM) préalablement dans SYGA avant la bascule,

- Alors il doit soumettre le premier fichier avec « SOUM » dans TOPASE, avant d'éventuelles redéclarations par la suite

1.5 Se préparer aux tests et à la bascule effective

Bascule SYGA vers TOPASE

Pensez à demander les certificats PKI en pré-production !



Pour participer aux tests, vous devez posséder un **accès PKI de pré-production** pour les applications concernées par les tests :

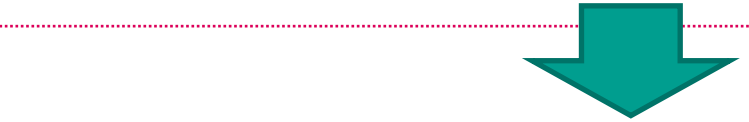
→**Si vous possédez déjà un certificat PKI en pré-production pour TOPASE vous n'avez pas besoin d'en refaire la demande.**

→**Si ce n'est pas le cas, veuillez en faire la demande** auprès de votre chargé de compte en précisant les noms des contacts techniques qui effectueront ces tests.





Pensez à demander vos certificats, et faire les évolutions nécessaires, pour être en mesure de participer et réussir la **première phase de tests 28/29 juin 2023**.





RTE demande à tous les acteurs d'ajustement de se préparer pour la première phase de tests « acteurs »

1.6 Etat des lieux sur la version en « préprod »

Explications et recommandations

Etat des lieux sur la version actuelle en « préprod »

- **1ère mise en préprod fin avril** : non stable pour le moment
  Dépôts possibles de CT_PROD_1 à 4, CT_CE et offre (modulo restriction sur la date)
  → les acteurs peuvent déposer les fichiers afin de tester uniquement les API, les contrôles sur les fichiers passants et non passants et les IHM
  → pas stable : les CT_PROD_5 et les messages log
  → en cours de développement : la mécanique des guichets et la fin des contrôles sur les CT_PROD_5

- **2ème mise en préprod mi juin** *(objectif)*
  - Les CT_PROD_5 seront stables et les guichets implémentés pour les tests acteurs
    → Tests acteurs prévus 28/29 juin
    → Tests acteurs prévus 11/12 juillet (option)

- **3ème mise en préprod fin juillet**

Des recettes métiers, internes à RTE, sont prévues à chaque mise en préprod.

Des questions techniques pour préparer la bascule ?

Pour toute question technique (avant la bascule effective), vous pouvez contacter l'équipe via :



rte-refontema-top@rte-france.com

1.7 Scénario de tests à envisager pour la première phase de tests « acteurs »

Bascule SYGA vers TOPASE

Modalités de participation aux journées de tests

Guichets de tests qui seront précisés ultérieurement mais qui correspondront aux échéances critiques pour le processus de dépôt des fichiers d'offres et de contraintes, ainsi que pour le processus de validation des fichiers.

A minima deux téléconférences « Teams » qui seront prévues sur chaque journée de test:

- Début de journée: rappel des consignes
- Fin de journée : premier débrief



Sondage type « Klaxoon » à remplir au cours de la journée par les acteurs qui permettra d'alimenter un premier debrief à la fin de la journée de tests.

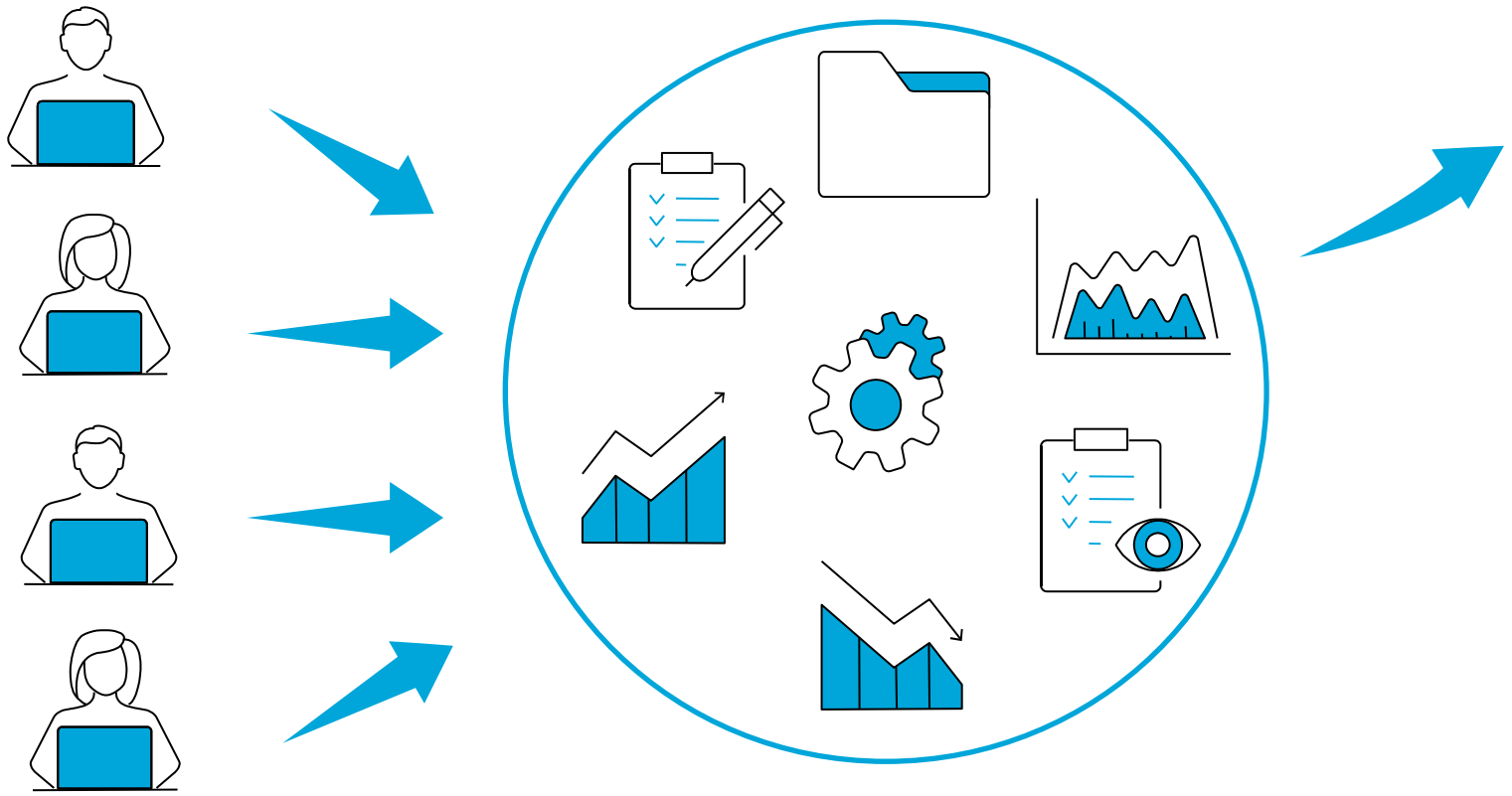
Présentation des tests « acteurs » à préparer

Processus relatif au traitement des offres implicites et explicites sur la première phase de tests « acteurs »

Acteurs d'ajustement

TOPASE – Offres d'ajustement et CT/CUO

Opérateurs RTE EOD



- Contrôle des fichiers d'offres déposés
- Visualisation des offres déposées
- Traitement automatique/manuel et envoi vers le SI aval RTE

Scénarios des tests « acteurs » à préparer

SCENARIO 1 Dépôt de fichiers de contraintes explicites et/ou d'offres pour le guichet infra-journalier H

- Dépôt après le guichet H-1 et avant le guichet H des fichiers suivants :
  - CT_CE
  - Offre

SCENARIO 2 Dépôt de fichiers de contraintes explicites et/ou d'offres pour livraison en infra-journalier en H+4

- Dépôt après le guichet H-1 et avant le guichet H, pour livraison en H+4 des fichiers suivants :
  - CT_CE
  - Offre

Ces scénarios seront confirmés, voire précisés le cas échéant, lors de l'atelier technique du 22 juin ou en amont sous forme de communication par mail.

Scénarios des tests « acteurs » à préparer

SCENARIO 3 Dépôt de fichiers de contraintes explicites, d'offres et de CT_PROD pour la journée J+1 (processus nominal)

- Dépôt le jour J avant la passerelle de 16h30 des fichiers suivants :
  - CT_CE
  - Offre
  - CT_PROD_1
  - CT_PROD_2
  - CT_PROD_3
  - CT_PROD_4
  - CT_PROD_5

Ces scénarios seront confirmés, voire précisés le cas échéant, lors de l'atelier technique du 22 juin ou en amont sous forme de communication par mail.

Scénarios des tests « acteurs » à préparer

SCENARIO 4 Dépôt de fichiers contraintes explicites, d'offres et CT_PROD pour la journée J+1 (processus en mode dégradé)

- Dépôt le jour J <u>après</u> la passerelle de 16h30 des fichiers suivants :
  - CT_CE
  - Offre
  - CT_PROD_1
  - CT_PROD_2
  - CT_PROD_3
  - CT_PROD_4
  - CT_PROD_5

Ces scénarios seront confirmés, voire précisés le cas échéant, lors de l'atelier technique du 22 juin ou en amont sous forme de communication par mail.

Scénarios des tests « acteurs » à préparer

SCENARIO 5 Dépôt anticipé de fichiers contraintes explicites, offres et CT_PROD pour la journée J+3

- Dépôt anticipé le jour J pour la journée J+3 des fichiers suivants :
  - CT_CE
  - Offre
  - CT_PROD_1
  - CT_PROD_2
  - CT_PROD_3
  - CT_PROD_4
  - CT_PROD_5

Ces scénarios seront confirmés, voire précisés le cas échéant, lors de l'atelier technique du 22 juin ou en amont sous forme de communication par mail.

Scénarios des tests « acteurs » à préparer

SCENARIO 6 Modification d'un fichier contraintes explicites et/ou offres pour livraison sur l'heure H

- Modification après le guichet H-1 et avant le guichet H des fichiers suivants :
  - CT_CE
  - Offre (avec « MODI »)

SCENARIO 6bis Modification d'un fichier contraintes explicites et/ou offres pour livraison le jour J+1

- Modification avant la passerelle 16h30 en J pour livraison en J+1 des fichiers suivants :
  - CT_CE
  - Offre (avec « MODI »)

Ces scénarios seront confirmés, voire précisés le cas échéant, lors de l'atelier technique du 22 juin ou en amont sous forme de communication par mail.

Scénarios des tests « acteurs » à préparer

SCENARIO 7 Annulation d'un fichier contraintes explicites et/ou offres pour livraison sur l'heure H

- Annulation après le guichet H-1 et avant le guichet H des fichiers suivants :
  - CT_CE
  - Offre (avec « ANNU »)

SCENARIO 7bis Annulation d'un fichier contraintes explicites et/ou offres pour livraison le jour J+1

- Annulation avant la passerelle 16h30 en J pour livraison en J+1 des fichiers suivants :
  - CT_CE
  - Offre (avec « ANNU »)

Ces scénarios seront confirmés, voire précisés le cas échéant, lors de l'atelier technique du 22 juin ou en amont sous forme de communication par mail.

Le réseau de transport d'électricité

Merci

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

A Annexes

A.1 Rappel sur les évolutions techniques pour déposer un fichier

Bascule SYGA vers TOPASE

Dépôt de fichiers par API ou via IHM

API

En M2M, la soumission d'un fichier d'offres (ou contraintes) repose sur la seule API **/v1/documents/specific-offers**

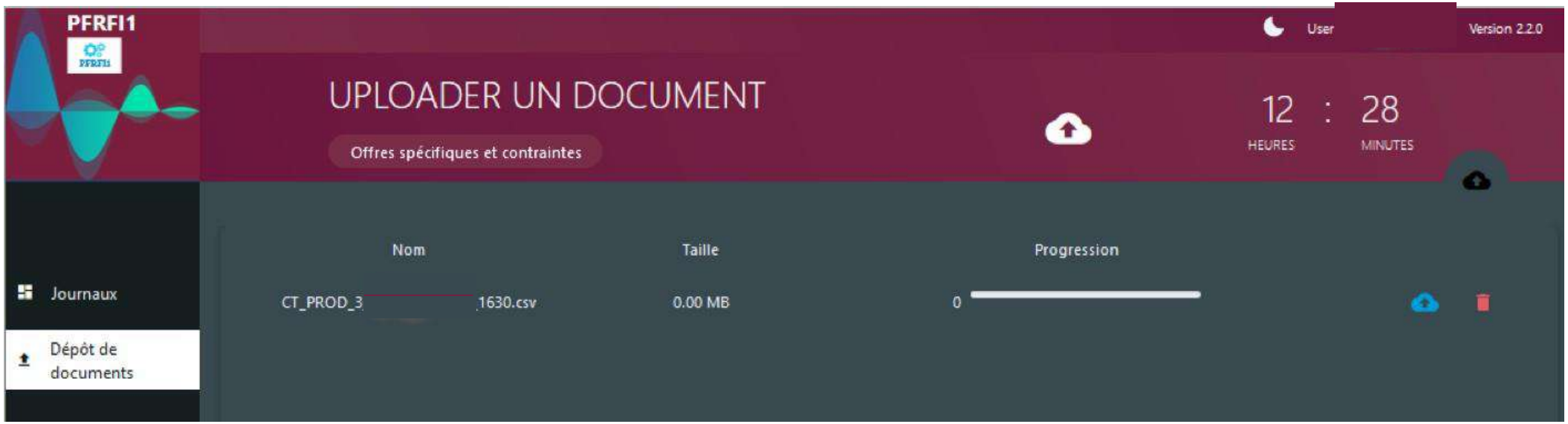
Fichiers qui peuvent être soumis: .offre, CT_PROD_1_INITIAL, CT_PROD_2_INITIAL, CT_PROD_3, CT_PROD_4, CT_PROD_5, CT_CE, ANNU_CT_PROD_1_INITIAL, ANNU_CT_PROD_2_INITIAL, ANNU_ CT_PROD_3, ANNU_ CT_PROD_4, ANNU_ CT_CE

Exemples d'utilisation : *(UUID étant une chaine de caractères aléatoire qui ne doit pas se retrouver dans le fichier soumis, son absence provoque l'erreur 401)*

POST https://secure-apps-dev.services.rte-france.com/topase-micro-integ-api/api/v1/documents/specific-offers -H 'Content-Type: multipart/form-data; boundary=UUID' -F 'file=@CT_PROD_1_INITIAL_acteur_20220726_1630.csv'
POST https://secure-apps-dev.services.rte-france.com/topase-micro-integ-api/api/v1/documents/specific-offers -H 'Content-Type: multipart/form-data; boundary=UUID' -F 'file=@acteur20220726.offre'

IHM

L'IHM permet à l'utilisateur de soumettre ses offres spécifiques, ainsi que les CT-CUO associées via un seul point d'entrée en utilisant la fonction « Dépôt de documents ».



A noter: les captures d'écrans peuvent posséder des couleurs différentes de celles qui seront employées dans la version finale mise en production

A.2 Nouvelle IHM sur TOPASE

Bascule SYGA vers TOPASE

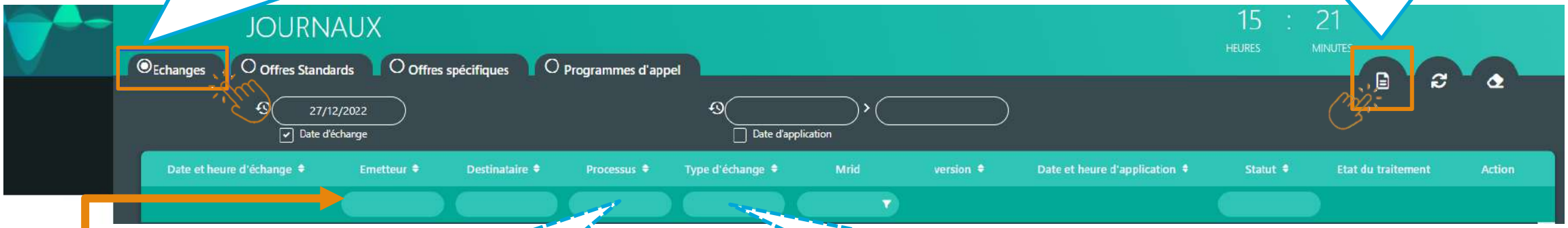
Journal des échanges

Le journal des échanges trace les différents échanges ou évènements avec:

- Processus = SPECIFIQUE
- Type d'échange = {Dépôt CT_CE, Dépôt CT_PROD, Dépôt d'offre spécifique, Annulation de CT}

Les autres champs restent sur le principe de base de l'application.

Il est également possible depuis cet écran de télécharger le journal des logs d'une journée entière ou le résultat d'une soumission de fichier de façon individuelle



- Processus = SPECIFIQUE

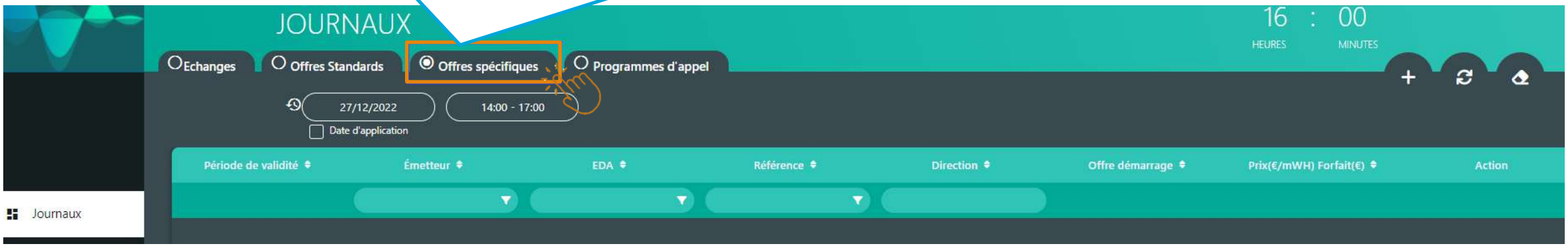
- Type d'échange = {Dépôt CT_CE, Dépôt CT_PROD, Dépôt d'offre spécifique, Annulation de CT}

<u>Astuce :</u> Pour effacer un critère de recherche, pointer la souris et utiliser la touche ←

Journal des offres spécifiques

Le journal des offres spécifiques permet à l'utilisateur de visualiser :

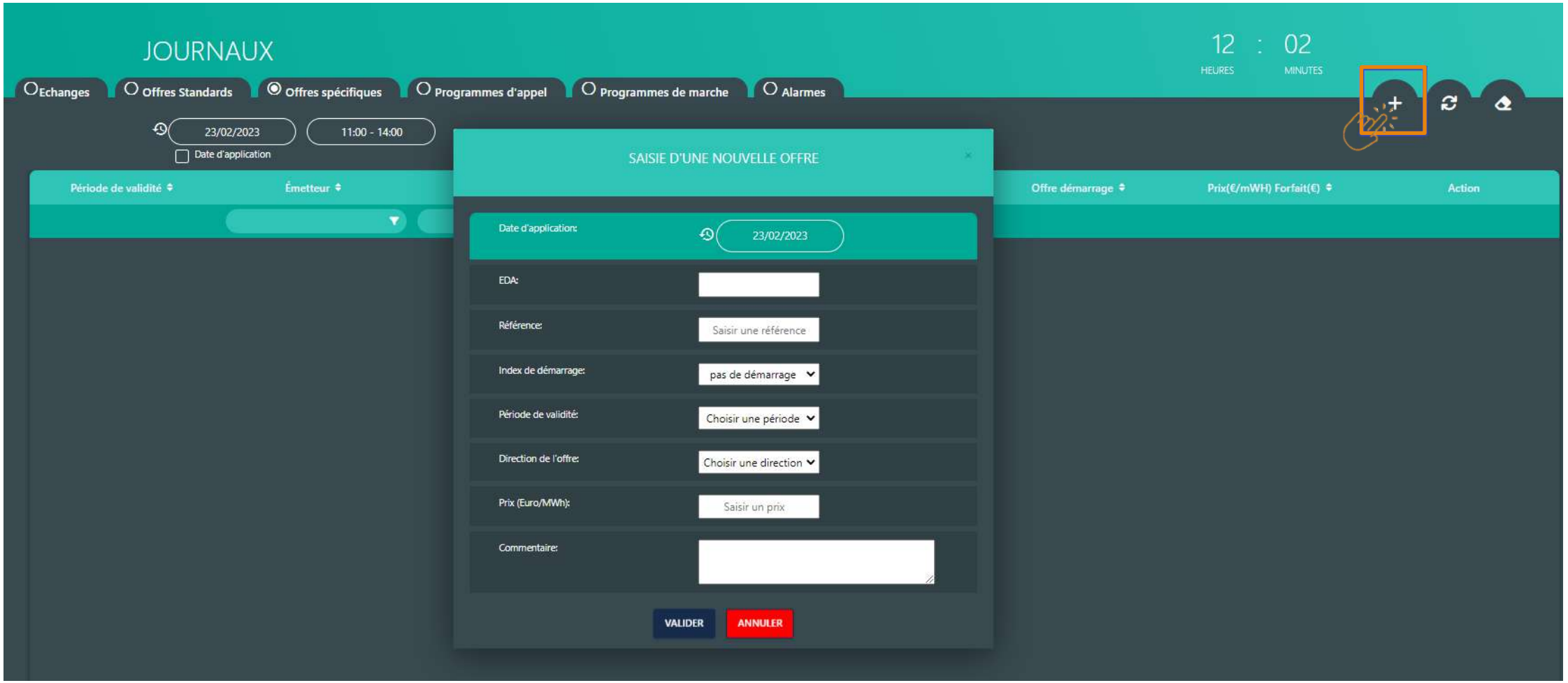
- la liste des offres spécifiques (offres dites normales et offres exceptionnelles (CT_PROD_3) soumises et valides.
- les informations détaillées de chaque offre



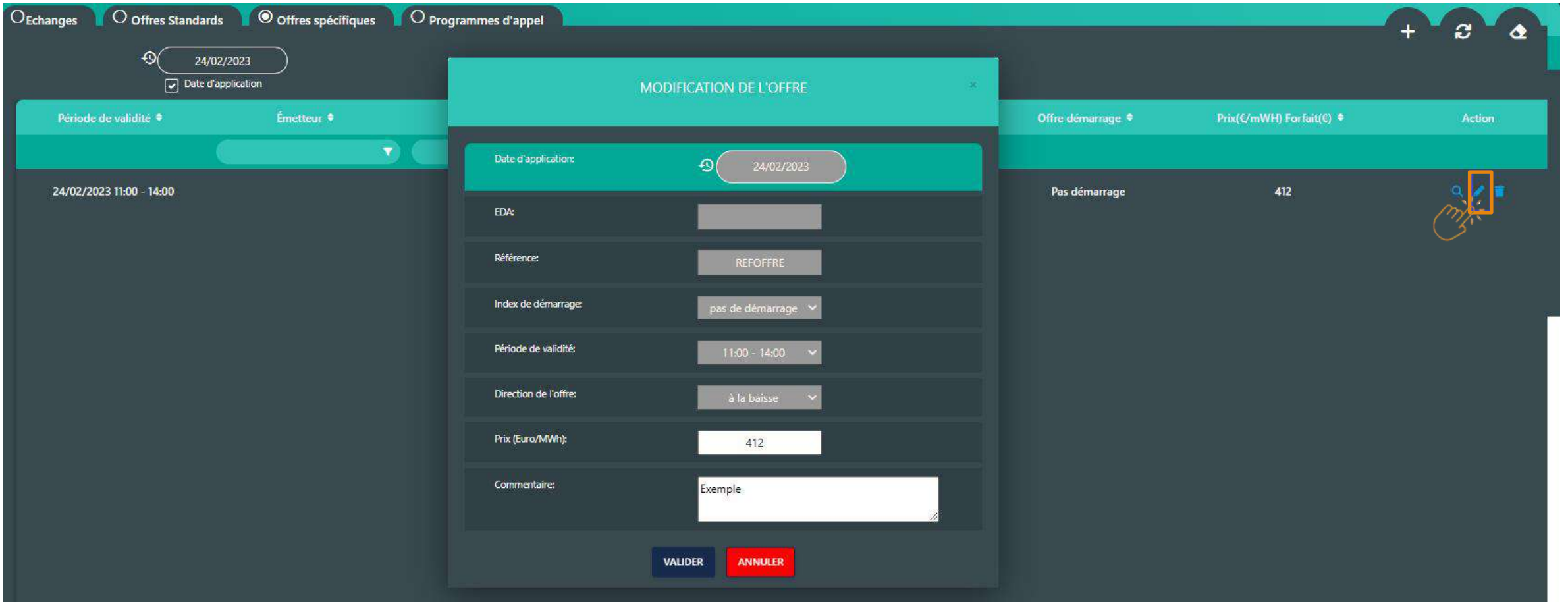
Sur cette même interface il est possible de :

- saisir une nouvelle offre,
- modifier, supprimer une offre déjà soumise dans le respect des règles métier.

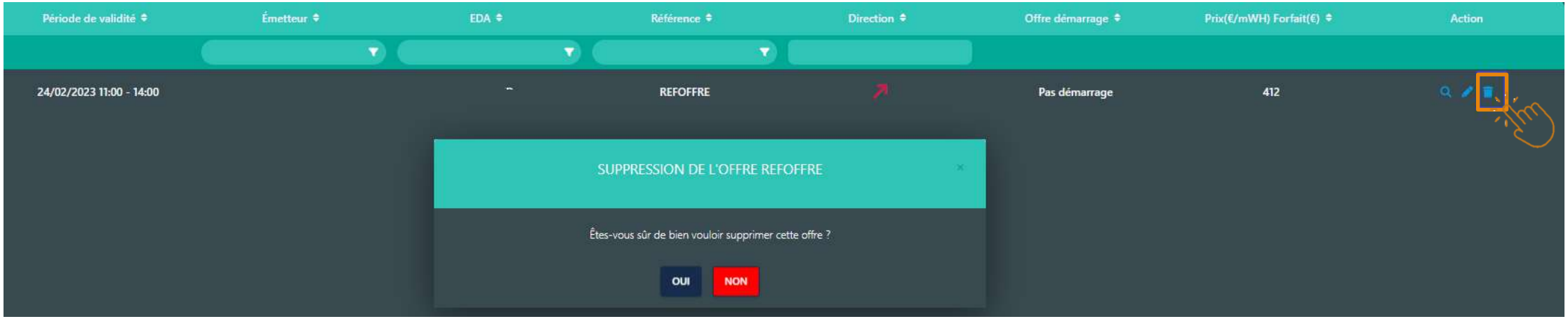
Journal des offres spécifiques : saisir une nouvelle offre



Journal des offres spécifiques : modifier une offre



Journal des offres spécifiques : annuler/retirer une offre



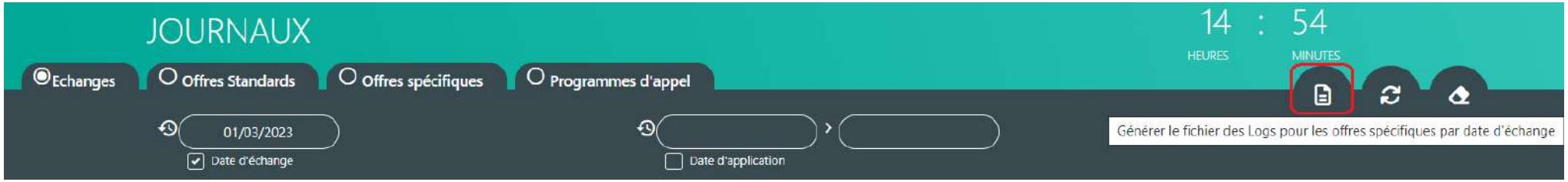
A.3 Moyens de suivi pour l’acteur

Bascule SYGA vers TOPASE

Récupération des messages log – rapport journalier

Les messages log sont un rapport journalier des échanges par AA pour une date donnée. Ils peuvent être récupérés sous forme d'un fichier csv de deux façons différentes (IHM ou API) :

IHM Action dans le Journal des échanges : bouton intitulé "Logs" avec infobulle "Générer le fichier de Logs du jour"



API Appel M2M via une API : téléchargement des logs pour une date donnée en paramètre

/api/v1/documents/specific-offers/messageLogs

Exemple d'utilisation **:** GET https://<url externe>/topase-api/api/v1/documents/specific-offers/messageLogs?applicationDate=2023-02-28

Structure du contenu du fichier téléchargé

Horodate de l'échange; Gravité; libellé de l'erreur; Date; type du fichier

Exemple :

20230522 09:30;I;Fichier: acteur20230522_2.offre - Fichier d'offres chargé : 1 offres soumises, 0 offres modifiées, 0 offres annulées.;20230522;Offres;
20230522 12:30;E;Fichier : CT_PROD_2_INITIAL_acteur_20230513_1630.csv : Format de date invalide.;20230513;CT_PROD_2;



Récupération du message log - unitaire

IHM



Le journal des échanges trace les diverses soumissions de fichier avec pour chacune d'elle, un compte rendu de traitement accessible de manière unitaire

Une fonction IHM est également disponible pour récupérer l'ensemble des messages log pour une journée choisie, sous forme d'un fichier csv. (cf. slide messages log – rapport journalier).

API

Cette fonction sera également exposée en M2M avec une API.

Exemple d'utilisation :

GET https://secure-apps-dev.iservices.rte-france.com/topase-api/api/v1/documents/specific-offers/messageLogs?applicationDate=2022-10-13